

Rythmes scolaires

À cette rentrée, 43 % des communes ont rétabli la semaine de 4 jours sur 36 semaines...

Pour le SNUDI-FO, ce qui est plus que jamais à l'ordre du jour :

- ▶ **c'est le rétablissement de la semaine à 4 jours sur tout le territoire national (lundi mardi, jeudi, vendredi), avec 24 heures d'enseignement par semaine, dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines ;**
- ▶ **c'est le maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation.**

Cette rentrée scolaire est marquée par le retour, en quelques jours, de 36,8 % des communes à la semaine de 4 jours sur 36 semaines (43% à la rentrée). Pour le SNUDI-FO, cela ne fait que confirmer le rejet profond de la réforme Peillon- Hamon des rythmes scolaires par les enseignants, mais aussi par les parents et les élus locaux.

Si le décret Blanquer, paru le 28 juin, a ouvert la possibilité, pour les communes qui le souhaitaient, de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures, pour autant le ministre s'est refusé à rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national. Il s'est totalement inscrit dans la poursuite de la territorialisation de l'école, dans la continuité des décrets Peillon et Hamon et de la loi de refondation, dont le SNUDI-FO avec sa fédération et la confédération FO demande plus que jamais l'abrogation.

Le décret Blanquer confirme les municipalités comme « *maîtres d'œuvre* » de la définition de l'organisation de la semaine scolaire. Il ouvre la voie à des calendriers locaux, par école, dépendants de chaque PEdT et des contingences territoriales.

Le ministre Blanquer précise d'ailleurs dans son communiqué du 18 juillet qu'il s'agit de donner « *d'avantage de souplesse aux acteurs de terrain afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local [...]* » ou encore que « *les rythmes scolaires doivent pouvoir être aménagés à la réalité de chaque territoire, permettant de maintenir la semaine de quatre jours et demi là où cette organisation est satisfaisante [...]* ».

Dans cette logique de déréglementation, similaire au principe d'inversion de la hiérarchie des normes mis en œuvre par les ordonnances Macron pour détruire le Code du travail, chaque commune se permettrait d'établir des horaires hebdomadaires locaux particuliers en modifiant le calen-

drier scolaire national à sa guise et en revenant en particulier sur les 36 semaines d'enseignement. Le ministre évoque lui-même la possibilité d'aller jusqu'à 40 semaines en réduisant les congés scolaires.

Dans ce cadre, des élus annoncent qu'ils souhaitent organiser une concertation locale (voire un référendum) pour suivre « *l'exigence majoritaire* ». Ils s'inscrivent ainsi totalement dans cette logique de territorialisation de l'école : chaque commune définissant l'organisation locale de la semaine scolaire en fonction d'une « *majorité locale...* », conduisant à l'explosion de l'Éducation nationale en autant de rythmes différents que de communes et de majorités locales.

Rappelons que la publication le 10 mai du décret sur l'évaluation PPCR instaurant une évaluation basée notamment sur la capacité des enseignants à « *contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école* » s'inscrit totalement dans ce processus de territorialisation de l'école. L'étape suivante étant le recrutement local des enseignants par les chefs d'établissement, les IEN, voire les élus par l'intermédiaire d'un conseil d'administration d'EPEP ou d'EPSC.

Pour le rétablissement d'une norme unique de 4 jours sur 36 semaines

À l'opposé, des milliers de collègues s'appuyant sur la campagne du SNUDI-FO, ont pris position par des motions d'école. Ils exigent une organisation de la semaine scolaire unique nationalement : une norme nationale de 4 jours pour tous, sur 36 semaines ! Il s'agit de garantir le respect de notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État et des droits qui y sont liés. Ils ne peuvent fluctuer en fonction des majorités locales.

C'est une véritable lame de fond qui en quelques jours a abouti à ce que près d'un tiers des écoles de France passe à 4 jours sur 36 semaines à la rentrée 2017. ■

Taux de passage à quatre jours dans les académies (au 18/07)

aix-marseille	54 % des écoles avec 44 % dans les Bouches-du-Rhône et 78 % dans les Hautes-Alpes	marTinique	97 %
amiens	37 % avec 18 % dans la Somme et 62 % dans l'Oise	monTpellier	53 %, dont les Pyrénées-Orientales à 83 % et la Lozère à 85%
besançon	25 %	nanCy-meTz	30 %
bordeaux	20 %	nanTes	13%, dont la Mayenne à 27% et la Vendée à 26%
Caen	24 %	niCe	84% dont toutes les grandes villes du Var et des Alpes-Maritimes
ClermonT-Ferrand	22 %	orleans-Tours	23 %
Corse :	96 % dont Ajaccio	paris	pas de changement
CréTeil	33 % dont Chelles (77), Saint-Maur-des-Fossés (94), Épinay-sur-Seine (93)	poiTiers	9 %, dont la Charente-Maritime à 19 %
dijon	22 %	reims	33 %
grenoble	35 %	rennes	30 %
guadeloupe	61 %	rouen	40 %
lille	57 % dont Tourcoing, Calais	sTrasbourg	40 %
limoges	25 %	Toulouse	15 %, dont l'Aveyron à 53 %
lyon	24 %	Versailles	40 %, avec des départements à plus de 45 %, sauf les Hauts-de-Seine (92) à 5 %

Cet état de la situation dans les académies a été arrêté par le ministère le 18 juillet, il n'est donc pas exhaustif. 38% des communes le 18 juillet, mais 43% le jour de la rentrée.

Dans tous les départements, le mouvement pour le retour à 4 jours d'enseignement sur la base de 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines annuelles se poursuit.

De nombreux maires ont ainsi annoncé leur intention de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 (par exemple Marseille...), voire dès janvier 2018 (par exemple des communes du Val-de-Marne).

**Depuis le mois de juin,
 la campagne pour les 4 jours sur 36 semaines
 sur tout le territoire rencontre l'adhésion massive
 des enseignants !**

Quelques échos des départements...

C'est un fait, les enseignants ne veulent plus subir la réforme des rythmes scolaires Peillon-Hamon qui a mélangé scolaire et périscolaire et qui dégrade leurs conditions de travail. C'est ce sentiment profond que traduisent les résultats de la campagne initiée par le SNUDI-FO.

Val-de-Marne

2 200 enseignants syndiqués au SNUDI-FO, au SNUipp-FSU, à la CGT, au SE-Unsa et à SUD ou non-syndiqués de plus de 250 écoles sur les 600 du département ont pris position, soit un tiers des enseignants. Appel commun SNUDI-FO 94-CGT Educ'action 94.

Haute-loire

En juin, plus de la moitié des écoles et un enseignant sur deux, syndiqués au SNUDI-FO, au SNUipp, au SE-UNSA ou non-syndiqués ont pris position. Un rassemblement devant l'inspection académique a eu lieu le 5 juillet pour porter les motions des écoles.

Paris

À partir des 120 motions d'écoles adoptées par plus de 800 enseignants syndiqués au SNUDI-FO, au SNUipp-FSU, à la CGT, au SE-UNSA et à SUD ou non syndiqués, le SNUDI-FO a rendu publique une « *Lettre ouverte à Mme la Maire de Paris* » (1^{er} juillet) et a demandé au recteur et au DASEN de se prononcer pour le retour à la semaine de 4 jours. En réponse, l'académie a indiqué que « *l'on ne pourra pas faire l'économie d'un débat, mais la Mairie semble vouloir maintenir les 4 jours et demi* ».

Rhône

En juin, plus de 1 000 enseignants syndiqués au SNUDI-FO, au SNUipp-FSU, à la CGT, au SE-Unsa, à SUD ou non-syndiqués ont signé la pétition en ligne.

Seine-Saint-Denis : une cinquantaine de motions d'écoles adoptées à l'unanimité et dans l'unité des syndiqués SNUDI-FO, SNUipp-FSU et non syndiqués. Les motions sont transmises à la DSDEN, aux IEN mais également aux mairies.

Puy-de-Dôme

En juin, les motions ont afflué. Une cinquantaine de communes ont communiqué à l'IA leur volonté de revenir à 4 jours, 6 heures par jour. L'IA a indiqué qu'il ne refuserait aucune demande de dérogation. Lors d'un groupe de travail, SUD, FSU, UNSA ont indiqué être attachés au 4,5 jours et dans le même temps, l'administration a indiqué que les communes étaient largement saisies par les enseignants pour le retour à 4 jours.

Yonne

Un premier rassemblement a eu lieu à Auxerre le 28 juin « *pour le retour à 4 jours : à Auxerre... et partout !* »

Ain

Début juin, plus de 200 enseignants avaient signé la pétition en ligne.

Landes

Pétition commune SNUDI-FO/CGT.

Moselle

En juin 230 signatures sous diverses formes : pétition signée en ligne, motions de réunions d'information syndicale et motions d'écoles.

Pyrénées-Atlantiques

Pendant l'été, la mobilisation des élus a ramené de 100 à 9 le nombre par le DASEN de refus au retour à la semaine de 4 jours.

Maine-et-Loire

4 communes supplémentaires ont contraint le DASEN à valider le retour aux 4 jours au cours de l'été. ■

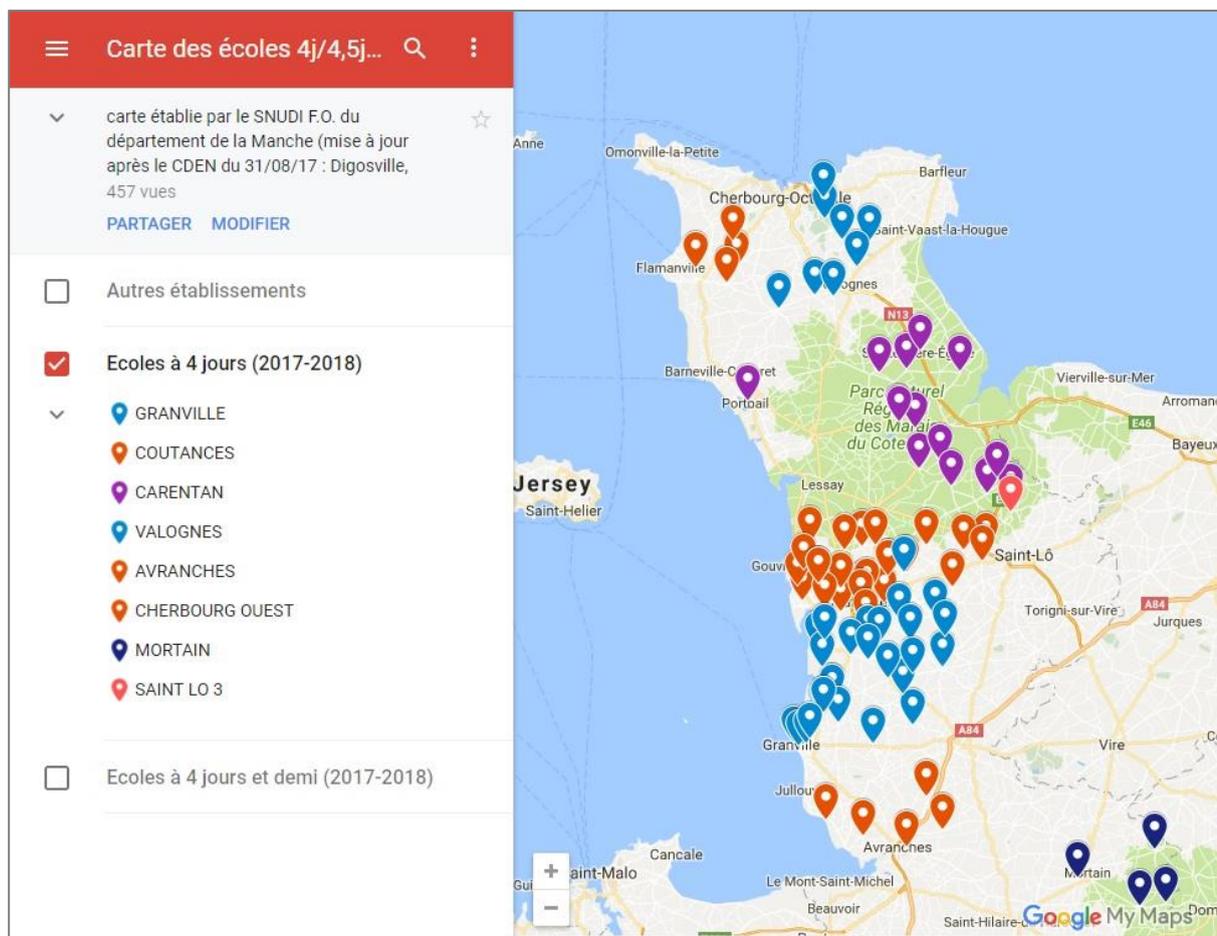
Les syndicats FO des personnels territoriaux ont pris position avec la FNEC FP-FO

Dans un communiqué commun, la Fédération des Services publics et de santé FO et la FNEC FP-FO indiquent : « *Pour la FSPS-FO et la FNEC FP-FO, ce projet démontre que le dossier de la réforme des rythmes scolaires n'est pas clos. Pour autant, la solution ne peut passer par la poursuite de la territorialisation de l'École publique qui conduit à la remise en cause des qualifications, des emplois et des statuts de tous les personnels, enseignants, ATSEM ou animateurs.* »

Sur le site du syndicat F.O. snudifo50.hautetfort.com

Consultez la carte des écoles de la Manche

affichez/masquez les écoles à 4 jours et demi,
filtrez circonscription par circonscription
Cliquez sur une école pour afficher ses coordonnées



SNUDI FO

Groupe de travail du Sénat sur les rythmes scolaires Retour des 4 jours et demi, suppression d'au moins 2 semaines de congés, fin du calendrier national, renforcement du PEDT...

Les « recommandations » du groupe de travail du Sénat ne doivent pas voir le jour !

Le groupe de travail du Sénat sur les rythmes scolaires a présenté ses recommandations. Jugez sur pièce.

Ajouter deux semaines de travail :

- « **Conserver le principe d'une semaine scolaire d'au moins 4 jours et demi à l'école élémentaire.** » (recommandation n°3) ou à défaut, imposer une « *définition d'un maximum horaire de 5 h 30 d'enseignement par jour, impliquant une réduction à due concurrence (sic) des vacances scolaires* ».
- « **Revoir le calendrier scolaire en confiant la définition aux recteurs de région académique, avec une durée minimale de 38 semaines de classes** » (recommandation n°5).

L'objectif est clair : remettre en cause les congés scolaires pour les réduire d'au moins deux semaines et disloquer le calendrier national. Chaque recteur définirait son propre calendrier scolaire, avec possibilité pour les « *acteurs locaux* » de le remodifier, de l'adapter localement en fonction des contraintes et des politiques locales.

Déjà, les recteurs des académies de la zone B projettent de modifier les congés de printemps en dérogeant au calendrier scolaire national en dehors de tout arrêté ministériel. C'est le cas du recteur de l'académie de Tours qui a décidé d'un nouveau calendrier scolaire pour l'année en cours.

Renforcer la tutelle des élus locaux via le PEDT :

- « **Donner davantage de liberté aux acteurs locaux (élus politiques, représentants de parents... NDLR) pour élaborer les emplois du temps scolaire** » (recommandation n°4). Les enseignants de chaque école se verraient imposer localement l'organisation non seulement de la semaine, mais également de la journée scolaire (rythmes, ½ journée libérée, vacances scolaires...).
- « **Faire du PEDT le document d'orientation des politiques éducatives locales** » (recommandation n°9). Ce serait la fin de la liberté pédagogique individuelle et de l'indépendance de l'enseignant pour le placer sous la tutelle des élus locaux qui élaborent le PEDT. Rappelons qu'avec PPCR (décret du 10 mai 2017), nous serons dorénavant évalués sur notre capacité à « *contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école* ».

Chacun comprend que si ces « *recommandations* » sur les rythmes scolaires étaient mises en œuvre, les enseignants du premier degré deviendraient les employés des collectivités territoriales qui détermineraient les jours de travail, les congés, la pédagogie et nous évalueraient...

À l'instar de la loi El Khomri et des ordonnances Macron sur le Code du travail, c'est l'inversion de la hiérarchie des normes appliquée à l'école. Un nouveau pas dans la dislocation de l'école publique et la remise en cause de notre statut national d'enseignant fonctionnaire d'État serait franchi.

À l'opposé, le rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire unique nationalement, de 4 jours pour tous sur 36 semaines garantira le respect de notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État et des droits qui y sont liés.

C'est ce qu'exprime cette lame de fond qui en quelques jours a abouti à ce que « *ce sont finalement plus de 43 % des communes qui ont choisi la semaine de quatre jours dans les écoles publiques, dès la rentrée 2017* » - (communiqué de l'AMF du 18 septembre). ■

Le SNUDI-FO demande au ministre de ne pas retenir les recommandations du Sénat NON à la territorialisation de l'Éducation nationale

Rétablissement d'une semaine de 4 jours sur tout le territoire national, pour tous, sur 36 semaines Abandon des PEdT, abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer !

Montreuil, le 22 septembre 2017

Syndiquez-vous !

Pour contacter le SNUDI F.O. Manche, votre syndicat départemental des professeurs des écoles :

SNUDI FO 50
56 rue de la Bucaille
50 100 Cherbourg-en-Cotentin

Bureau : 02 33 53 03 72 (mardi)
Portable : 07 82 97 25 81 (tlj)
snudifo50@gmail.com